



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110870

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité d'innover pour préparer l'avenir. Pour faire entrer l'intelligence économique dans la pratique des PME, elle propose d'étendre à l'ensemble du territoire le principe d'un pôle judiciaire en matière de propriété intellectuelle sur le modèle de celui créé en 2006 au TGI de Paris, avec formation des magistrats à cette notion. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110870

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12087